

Demande d'inscription Vacances Printemps 2024

ACM 3-6 ans

(En maternelle)

À l'ACM Jean Paul Houlié

ACM 6-10 ans

(Du CP au CM2)

À l'ACM Jean Paul Houlié

ACM 11-17 ans

(Semaine 1 uniquement)

Espace Roger Toupie

Identité de l'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe : Masculin Féminin

École :

Classe :

Pour une inscription*

* L'inscription sera définitive, sous réserve de place disponible, si toutes les factures émises par le SEJ sont acquittées et le dossier de l'enfant est complet : fiche de renseignements et sanitaire, pièces à fournir et PAI transmis.

Veillez choisir la (ou les) semaine(s) concernées :

du Lundi 22 au Vendredi 26 Avril

du Lundi 29 Avril au Vendredi 3 mai *

*Fermeture de l'ACM Mercredi 1/05

Je soussigné(e) responsable de l'enfant cité ci-dessus, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à régler la facture due à cette activité.

Communication par mail pour recevoir les informations liées à ces vacances:.....

EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT POUR MALADIE UN JUSTIFICATIF MÉDICAL DOIT ÊTRE FOURNI DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS

Fait à Pélissanne, le / /

Signature du responsable :

✂

Récépissé d'inscription*

* L'inscription sera définitive, sous réserve de place disponible, si toutes les factures émises par le SEJ sont acquittées et le dossier de l'enfant est complet : fiche de renseignements et sanitaire, pièces à fournir et PAI transmis.

Demande d'inscription enregistrée le / / 2024 pour l'enfant :

du Lundi 22 au Vendredi 26 Avril

du Lundi 29 Avril au Vendredi 3 mai

(1er mai férié)

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail au plus tard le vendredi 29/03/2024.

Visa de l'agent :

En cas d'annulation

En cas de désistement, les parents doivent prévenir par courriel ou courrier daté, le secrétariat du SEJ au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'accueil de loisirs des vacances de Printemps (soit au plus tard le dimanche 07/04/24). Passé ce délai, la (les) semaine(s) vous sera(ont) facturée(s).

CAF

La CAF des Bouches du Rhône participe au financement de cet accueil de loisirs pour vos enfants

Pour les familles ayant droit au LEA (Loisirs Équitables Accessibles) la prise en charge sera accordée après vérification sur CDAP du quotient familial.



Mairie de Pélissanne - Service Éducation Jeunesse (SEJ)

393, Chemin St Pierre 13330 Pélissanne

04 90 55 32 92 - ✉ sej@ville-pelissanne.fr



ANNULATION DE L'INSCRIPTION

ACM 3-6 ans
En maternelle

ACM 6-10 ans
Du CP au CM2

ACM 11-17 ans
Collégiens/ Lycéens

Nom et prénom de l'enfant :

Je soussigné(e),, responsable de l'enfant noté ci-dessus, déclare annuler l'accueil de loisirs pour :

du Lundi 22 au Vendredi 26 Avril

du Lundi 29 Avril au Vendredi 3 Mai

En cas de désistement à l'ACM, le responsable légal doit prévenir le secrétariat du SEJ au plus tard 15 jours avant le 1er jour des vacances, soit au plus le dimanche 07 avril, afin de ne pas être facturé.

Fait à Pélissanne, le / /

Signature du responsable :

Annulation enregistrée le : / /

Visa de l'agent :



Mairie de Pélissanne - Service Éducation Jeunesse (SEJ)

393, Chemin St Pierre 13330 Pélissanne

04 90 55 32 92 - ✉ sej@ville-pelissanne.fr



La Commune de Pélissanne, en qualité de Responsable de traitement, s'engage à ce que la collecte et le traitement de mes données soient conformes au Règlement européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des données personnelles et à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée le 20/06/2018.

Le recueil de mes données personnelles est obligatoire au vu de l'objectif poursuivi ; seules les données à caractère personnel indispensables à la finalité du traitement sont collectées.

Ces informations seront conservées pendant la durée strictement nécessaire au(x) traitement(s) susvisé(s), et au plus tard 1 an après leur collecte.

Les données collectées ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la Commune de Pélissanne, soumis à un engagement de confidentialité couvrant l'ensemble des activités réalisées, ses partenaires institutionnels, des autorités légalement habilitées, et à ses sous-traitants qui s'engagent à respecter la réglementation concernant les modalités de traitement des données personnelles auxquelles ils ont accès.

Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (dans le respect des obligations légales applicables) et de portabilité de mes données à caractère personnel ainsi que d'opposition et de limitation au traitement de mes données à caractère personnel.

Je peux adresser toute demande au Délégué à la Protection des Données :

Courriel : dpo@ville-pelissanne.fr

Adresse postale : : Mairie de Pélissanne - Parc Roux de Brignoles - 13330 Pélissanne

Je suis informé(e) que l'autorité de contrôle désignée par la loi française est la Commission Nationale Informatique et Liberté que je peux saisir en cas de litige dans l'exercice de mes droits ou si je pense que ma réclamation concerne un manquement à la réglementation.

Les modalités de cette saisie sont sur le site internet de la CNIL <https://www.cnil.fr>